

*Questions orales***LA SANTÉ****DEMANDE DE MAINTIEN DES CRÉDITS AFFECTÉS À L'AIDE AUX ENFANTS INFIRMES**

M. Mike Landers (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Peut-il garantir que dans le cadre de son programme de lutte contre l'inflation, le gouvernement ne réduira pas les crédits affectés aux projets destinés à aider les enfants de moins de six ans qui souffrent de handicaps psychologiques ou physiques? Autrement dit, maintiendra-t-on les projets de soins diurnes de thérapie développementale?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je désire affirmer sans aucune réserve que le gouvernement n'a aucune intention de réduire sa contribution en vertu de la loi sur l'assistance publique du Canada. Ces contributions continueront à être faites à l'avenir comme elles l'ont été dans le passé, elles seront même plus grandes, puisque je suis en discussion avec les provinces afin d'étendre la couverture accordée en vertu de la loi sur l'assistance publique du Canada aux personnes handicapées mentionnées par l'honorable député.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES**PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DU TRAVAIL DE LA FRANCE**

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, j'aimerais signaler la présence à votre tribune du ministre du Travail de la France, M. Michel Durafour, qui est en visite officielle au Canada pour quelques jours.

* * *

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE**LE CHÔMAGE—LA STATISTIQUE ET LES TRAVAILLEURS SAISONNIERS—L'OBJECTIF VISÉ QUANT AU NOMBRE DE SANS-TRAVAIL**

M. Max Saltzman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances qui semble se faire le porte-parole de Statistique Canada relativement aux derniers chiffres concernant le chômage. Maintenant que la statistique ne mentionne plus les travailleurs saisonniers, le ministre peut-il expliquer comment on tiendra compte des travailleurs saisonniers dans le calcul du nombre des chômeurs?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, si un travailleur saisonnier cherche vraiment du travail supplémentaire ou fait partie de la main-d'œuvre active, il sera bien sûr compris soit dans le chiffre de l'emploi, soit dans le chiffre du chômage.

[M. Danson.]

M. Saltzman: Étant donné que Statistique Canada a décidé de ne plus compter les travailleurs saisonniers dans le calcul de la statistique du chômage, le gouvernement accepterait-il de réviser son objectif qui était à l'origine un taux de chômage, de 3 p. 100, dont au moins 1¼ p. 100 représentait les travailleurs saisonniers? Le gouvernement accepterait-il de se fixer comme objectif un taux de chômage de 1¼ p. 100 ou de 2 p. 100?

M. Macdonald (Rosedale): Je suis certainement prêt à y songer.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE**LA POSSIBILITÉ DE MANIPULATION FRAUDULEUSE DE LA DOCUMENTATION DE STATISTIQUE CANADA EN MATIÈRE D'ASSURANCE-CHÔMAGE OU DE SUBVENTIONS DU PIL**

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, mais comme il ne semble pas être-là, je la poserai au ministre responsable. Statistique Canada a dernièrement publié les résultats de la nouvelle enquête sur la population active; dans un exposé, elle signale que les usagers peuvent, et y sont même encouragés, formuler des définitions de l'emploi qui conviennent le mieux à leurs besoins, ce qui selon moi recèle des manigances et incite à la manipulation, en ce qui concerne la Commission d'assurance-chômage et le PIL. Je voudrais demander au ministre de qui la chose relève en ce moment quelle incidence ce nouveau relevé de la main-d'œuvre aura sur les cotisations versées par le gouvernement au titre de l'assurance-chômage, sur le prolongement de la période de prestations et, naturellement, sur les subventions aux programmes d'initiatives locales?

● (1440)

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, en l'absence du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qui malheureusement ne peut être à la Chambre aujourd'hui à cause de maladie, je prendrai note de la question de l'honorable député. Cependant, je dois signaler que je ne souscris aucunement à l'accusation qu'il a portée contre Statistique Canada. A mon avis, une telle accusation n'est pas digne de lui.

[Traduction]

M. Alexander: Je ne critique pas Statistique Canada. C'est ce qui est dit dans le rapport et je vais relire le passage pour que le ministre comprenne la situation:

... les usagers peuvent, et y sont même encouragés, formuler des définitions de l'emploi qui conviennent à leurs besoins particuliers.

Des voix: Règlement!